

Concept de formation continue en immunologie-allergologie

Service d'immunologie et d'allergologie

Institut Central des Hôpitaux

Hôpital du Valais

Sion

Téléphone : +41 27 603 4785

E-mail : lionel.arlettaz@hopitalvs.ch

Sion, janvier 2020

1 Introduction

Le présent concept est fondé sur le Programme de formation postgraduée du 1er juillet 2016, dernière révision du 23.05.2019, spécialiste en allergologie et immunologie clinique, accrédité par le Département fédéral de l'intérieur. Il a été établi selon les textes de référence de la FMH et de la Société Suisse d'immunologie et d'allergologie (<https://www.siwf.ch/fr/index.cfm>). Il s'adresse aux candidats au titre FMH en immunologie et allergologie qui désirent effectuer une partie de leur formation dans le Service d'immunologie et d'allergologie de l'Institut Central des hôpitaux avant de se présenter à l'examen de spécialiste. Le service dispose d'une place de formation à 100%.

L'Hôpital du Valais (HVS) est organisé en deux centres hospitaliers et un Institut Central (ICH). **Le Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR)** qui regroupe les hôpitaux de Martigny, Sion et Sierre, les cliniques de Saint-Amé (Saint-Maurice) et de Sainte-Claire (Sierre), ainsi que le Département de psychiatrie et psychothérapie du CHVR, à l'hôpital de Malévoz à Monthey **Le Centre Hospitalier du Haut-Valais (SZO)** qui regroupe les hôpitaux de Brigue et de Viège. **L'Institut Central des Hôpitaux (ICH)**, fondé dans les années 1970, qui est une fondation reconnue d'intérêt public au service des patients et des institutions sanitaires du canton du Valais. L'ICH est organisé en 13 services et emploie plus de 500 personnes (Services d'immuno-allergologie, d'infectiologie, d'hématologie, de pharmacie hospitalière, de médecine légale, de médecine du travail, de stérilisation, du biomédical, etc...)

Le Service d'Immunologie et d'Allergologie fait partie de l'ICH. Il assume :

- **Les consultations spécialisées hospitalières** du domaine dans les deux centres hospitaliers de l'HVS et pour les patients de l'Hôpital Riviera-Chablais. Des consultations sont aussi proposées pour la clinique Romande de Réadaptation (CRR) à Sion, des cliniques privées, les EMS et CMS valaisans.
- **Les consultations spécialisées ambulatoires** du domaine sur deux sites, à Sion dans des locaux de l'ICH (bâtiment adjacent à l'hôpital de Sion) et à Rennaz dans la zone ambulatoire. Les médecins du Service répondent aussi à de nombreux appels téléphoniques de médecins installés concernant le domaine de spécialité.
- **La responsabilité FAMH** des analyses d'immunologie et d'allergologie au laboratoire de l'ICH, pour tous les centres de l'HVS et de l'HRC, pour des cliniques, des EMS, ainsi que pour des médecins privés.

Le Service d'Immunologie collabore par ailleurs étroitement avec le Service d'Immunologie et d'Allergologie du CHUV, ainsi qu'avec les laboratoires d'immunologie et d'allergologie du CHUV et des HUG. Le médecin-chef du Service est médecin agréé du CHUV, où il travaille un jour par semaine.

1.1 Dénomination et adresse du Service

Hôpital du Valais (HVS) – Institut Central (ICH)
Service d'Immunologie et d'Allergologie
Avenue Grand-Champsec 86
1951 Sion

Téléphone du Service : +41 27 603 47 85

Site internet de l'ICH : <https://www.hopitalduvalais.ch/>

Puis « PROFESSIONNELS DE LA SANTE », puis « Institut Central des Hôpitaux »

1.2 Catégorie de l'EFP

Catégorie Bi 1 an

Catégorie Ba 1 an

Soit 2 ans au total

Possibilité de passer par périodes au laboratoire de routine d'immunologie-allergologie

1.3 Caractéristiques particulières de l'établissement de formation post-graduée

Le Service d'Immunologie et d'Allergologie est un des Services de l'Institut Central. Il s'agit d'un centre hospitalier, avec des consultations hospitalières pour des patients de tous les services de l'Hôpital (particulièrement Médecine interne, Neurologie, Chirurgie et Urgences). Les locaux de l'Institut Central accueillent aussi une polyclinique avec des consultations ambulatoires de tous ses services sur un même lieu (infectiologie, hématologie, immuno-allergologie, service Qualité, génétique). La médecine légale et la médecine du travail consultent dans des locaux adjacents. Les locaux comprennent 5 salles de consultations, 1 salle de prise de sang et une salle de traitement avec 3 lits et deux fauteuils adaptables, une réception, une salle d'attente et des bureaux.

A l'hôpital, il n'y a pas de lits directement rattachés aux Services médicaux de l'Institut Central. Par contre, les médecins de l'Institut Central travaillent étroitement avec les médecins des Services hospitaliers pour la prise en charge des patients nécessitant des avis / suivis spécialisés.

1.4 Patients hospitaliers : nombre de consultations hospitalières

2019 : environ 1300 (statistiques en cours)

2018 : 1350

2017 : 910

Patients ambulatoires : nombre de consultations ambulatoires

2019 : 4087, dont environ 60% d'immunologie clinique et 40% d'allergologie

2018 : 3536, répartition identique

2017 : 2969, répartition identique

1.5 Réseau de formation postgraduée

CHUV, service d'immunologie et d'allergologie, avec contrat formel de collaboration, 20% d'activité du médecin-chef au sein de ce service.

1.6 Groupement de formation postgraduée

Hôpital Riviera-Chablais : des consultations hospitalières et ambulatoires du domaine sont effectuées sur le site de Rennaz (2 jours par semaine), sous la responsabilité directe du service d'immunologie et d'allergologie de l'ICH (contrat de collaboration entre l'ICH et HRC). Le médecin en formation a la possibilité, selon l'organisation du service, de travailler 1 ou 2 jours par semaines sur le site de Rennaz.

Le laboratoire d'immunologie fait partie intégrante de l'ICH. Il y a un colloque hebdomadaires de discussions de résultats, auxquels le médecin en formation est convié.

Coopération informelle avec d'autres institutions : des colloques de discussions de cas du CHUV, auxquels les médecins en formation peuvent participer.

1.7 Nombre de postes pour les médecins en formation postgraduée : 1 poste à 100%, 100% spécifique à la discipline, en clinique.

2 Equipe médicale

2.1 Responsable de l'établissement de formation postgraduée (médecin responsable de la formation)

Lionel Arlettaz, MD-PhD, Médecin Chef de Service

FMH médecine interne générale, FMH immunologie et allergologie

FAMH médecine de laboratoire, immunologie et allergologie (Chimie clinique en branche secondaire)

Taux d'occupation 100%

2.2 Suppléant

Amélie Borgeat, , Médecin adjointe

FMH médecine interne générale, FMH immunologie et allergologie

Taux d'occupation 80%

2.3 Coordinateur de la formation continue

Le médecin chef de service et son suppléant coordonnent la formation continue

2.4 Autres médecins cadres impliqués dans la formation post-graduée

Christa-Maria Maniu, MD, Médecin adjointe

FMH médecine interne générale, FMH allergologie et immunologie, FMH dermatologie en cours de finalisation

Taux d'occupation 80%

Cette doctoresse quittera le service fin février 2020. Elle sera remplacée par un autre médecin cadre de formation équivalente, probablement à un taux d'occupation de 80 % (négociations en cours)

2.5 Rapport médecins en formation / médecins formateurs

Un médecin en formation pour 260% de médecins formateurs (1x100%, 2x80%)

3 Mise au courant lors de l'entrée en fonction

3.1 Accompagnement personnel

Les médecins cadres accueillent la personne en formation. Le médecin chef prend du temps pour expliquer la structure, les locaux, pour présenter les collègues (assistantes médicales, secrétaires et collègues médecins des services de l'ICH). Puis, durant le travail de tous les jours, chacun des cadres a des plages organisées pour garder une disponibilité pour la supervision de l'interne en formation, selon les jours et les types de consultations (ambulatoires, hospitalières)

3.2 Service d'urgence et de piquet

Un service de piquet est mis en place pour le domaine, disponible 24h/24h. Nous répondons aux appels venant des hôpitaux (SZO, HVS et HRC), ainsi qu'aux appels de médecins installés, services de garde etc..

Durant les journées de travail (semaine), le bip de consultation répond à tous les appels et en réfère à ses collègues, si nécessaire. Ce bip sera porté par l'interne en formation, il s'agit surtout des demandes de consultations hospitalières.

Les nuits et les weekends, le téléphone de piquet est distribué entre les cadres.

3.3 Administration

Les médecins cadres qui travaillent avec le médecin en formation lui expliquent les charges administratives. L'assistante médicale responsable des consultations et les assistantes médicales liées au service d'immunologie et d'allergologie sont aussi très disponibles pour prendre du temps avec le médecin en formation afin de lui faire part des spécificités du service. Nous avons une grande aide administrative de la part de l'équipe d'assistantes médicales et de secrétaires (prises de rendez-vous, téléphone, organisation de la consultation, dactylographie des lettres de consultation, facturation, aide à la consultation : tests de provocation, traitements biologiques, tests cutanés, fonctions pulmonaires, NO, etc).

3.4 Mesures en faveur de l'assurance-qualité et sécurité des patients

Il existe un concept qualité avec un service Qualité intégré à l'Institut Central, pour le laboratoire et pour les consultations. Ce service est très disponible. Un système d'annonce de déclaration d'incident existe et est fonctionnel depuis de nombreuses années.

Pour la sécurité des patients, le système de prescription électronique donne des alertes, les allergies sont formalisées dans le dossier patient informatisé.

Des formulaires d'explication et de consentement ont été réalisés pour toutes les procédures impliquant une intervention auprès du patient (désensibilisation, tests de provocation, tests cutanés avec médicaments, traitements biologiques).

3.5 Directives spécifiques à la clinique

Le service met à disposition des internes un disque informatique commun comprenant un grand nombre de présentations (en principe PowerPoint) couvrant la plupart des sujets du domaine, autant en allergologie qu'en immunologie. Une bibliothèque est disponible avec de nombreux livres, textbooks et revues papier (maladies systémiques, dermatologies, atteintes cutanées des maladies inflammatoires, atteintes neurologiques des maladies inflammatoires, allergologie textbook, dermite de contact, médecine de laboratoire, etc...)

Tous les médecins de l'ICH et des hôpitaux ont accès à « UpToDate », ainsi qu'à une bibliothèque on-line.

3.6 Infrastructures

Grand bureau partagé avec 2 médecins cadres du Service. Un ordinateur portable est à disposition du médecin en formation avec dock et grand écran sur la place de travail. Accès internet, mail professionnel, laboratoire, dossier patient informatisé. Accès à distance possible.

4. Contenu de la formation postgraduée

4.1 La formation postgraduée dans le service d'immunologie et d'allergologie de l'ICH permet d'accomplir tous les objectifs énumérés dans le « Blueprint » de l'EAACI et dans l'annexe 1 (Catalogue of Learning Objectives) de l'ISFM, sauf exceptions mentionnées ci-dessous.

En résumé, suivant l'annexe 1 (Catalogue of Learning Objectives) :

Bases et méthodes en immunologie et allergologie et terminologie (chapitre 1)

Ces différents points théoriques sont discutés en début de formation, lors de colloques de discussions de cas et lors de discussions informelles. Ces chapitres font partie des bases du métier.

Aspects théoriques (chapitre 2) : composants du système immunitaire, organes, cellules, immunoglobulines, complexes immuns et réaction antigène-anticorps, médiateurs, système du complément, régulation de la synthèse des immunoglobulines, régulation de la réponse immune, type de réactions immunologiques, immunodéficiences, notion de tolérance immunitaire et auto-immunité.

De nombreux livres d'immunologie fondamentale (Parham, Janeway, Robertson, Réponses immunitaires dans les maladies infectieuses et inflammatoires), d'immunologie clinique (Traité des maladies et syndromes systémiques de Loïc Guillevin), d'allergologie (Middleton's Allergy, ...), de médecine de laboratoire (Tietz Textbook of clinical Chemistry and molecular diagnostics) sont à disposition des médecins en formations. Lors des colloques hebdomadaires au laboratoire, ces points d'immunologie fondamentale sont repris lors des discussions des différentes méthodes utilisées. Le temps passé au laboratoire peut être adapté à la quantité de travail et à l'intérêt porté par le médecin en formation.

Allergologie (chapitre 3.1.1 et 3.1.2) : épidémiologie, caractérisation des allergènes et distribution des allergènes.

Approché lors des discussions de cas au cours des mois.

Allergologie : principes diagnostics (chapitre 3.1.3)

Connaissance et pratiques de l'anamnèse dirigée, générale et spécifique, discussion des diagnostics différentiels et pratique de status clinique : selon besoin des médecins en formations, qui en principe ont une expérience en médecine interne et le plus souvent au moins une année en immunologie-allergologie. Les médecins cadres sont à dispositions dans de locaux adjacents lorsque le médecin assistant consulte.

Les tests cutanés, épicutanés et atopy patch test (plus rarement effectués) sont expliqués si nécessaires, réalisés et vérifiés par le médecin cadre lors de la supervision de toutes les consultations ambulatoires et hospitalières.

Des tests de provocation orales sont réalisés de manière hebdomadaire. Le médecin assistant pose l'indication des tests à réaliser, organise les tests et les supervise (toujours avec l'aide du médecin cadre).

Des fonctions pulmonaires simples, peak-flow, mesures du NO exhalés sont réalisés chaque semaine, avec l'aide des assistantes médicales sous supervision des cadres. Très régulièrement, des capillaroscopies (vidéo-capillaroscopies) du lit unguéal sont réalisées dans le bilan de sclérodermies ou plus généralement de phénomènes de Raynaud. Le médecin en formation apprend, puis réalise lui-même ces tests, sous supervision des cadres. Des biopsies-punchs pour histologies et / ou immunofluorescences indirectes sont réalisées régulièrement en cas d'indication. Le médecin assistant apprend puis effectue ces gestes sous supervision des cadres. Le médecin en formation est aussi encouragé à se rendre occasionnellement en pathologie afin d'examiner les coupes histologiques de son patient avec le médecin pathologue de l'ICH.

Des tests de Schirmer et des sialométries sont réalisés régulièrement. Un rhinoscope simple est disponible pour un examen succinct.

Les médecins du service ne réalisent pas de biopsies muqueuse (ORL ou dermatologues).

Diagnostiques in-vitro (chapitre 3.1.3, suite)

Le laboratoire de routine effectue toutes les analyses d'immunologie et d'allergologie.

Ne sont pas effectués dans notre laboratoire : tests de transformations lymphocytaires et les tests d'activation basophiles. Les autres techniques sont discutées et visualisées lors des colloques hebdomadaires au laboratoire, ou sur demande.

Principes des thérapies allergologiques et immunologiques (chapitre 3.1.4)

Tous les traitements mentionnés sous point 3.1.4 de l'annexe 1 du « Catalogue of Learning Objectives » de l'ISFM sont régulièrement utilisés dans le service, de même que les traitements biologiques plus récents non mentionnés. Les médecins en formation discutent avec les médecins cadres de l'indication à introduire un traitement (désensibilisation ou traitement immunosuppresseurs, selon les pathologies). Les médecins en formation supervisent ensuite ces traitements. Tous les traitements biologiques sont réalisés dans la salle de traitement adjacente aux salles de consultations. Les médecins en formation assistent ainsi, selon les programmes de consultation, aux différents traitements prescrits par l'équipe.

Allergies de type immédiat (chapitre 3.2, de 3.2.1 à 3.2.16)

Toutes les pathologies décrites et tous les différents aspects associés à ces pathologies sont régulièrement pris en charge par les médecins du service (4000 consultations ambulatoires par an). Les médecins cadres discutent de ces pathologies et des aspects psychologiques en lien avec les maladies allergiques lors de la supervision des cas suivis par le médecin en formation et lors de formations théoriques (colloques) hebdomadaires.

Immunologie clinique (chapitre 4, de 4.1 à 4.8)

La consultation ambulatoire et hospitalière comprend des patients souffrants de toutes les maladies mentionnées dans ces chapitres. Les médecins en formation ont donc l'occasion de se familiariser avec bon nombre de ces pathologies (reprise de patients chroniques suivis par d'anciens collègues, diagnostics de nouvelles pathologies lors de consultations ambulatoires ou hospitalières, puis suivi de ces patients). Les médecins cadres sont

toujours à disposition pour la supervision et pour discuter des différents aspects liés à ces pathologies.

Les médecins du service d'infectiologie suivent les patients HIV, il n'y a donc que peu de patients avec cette pathologie dans le service. Il s'agit en principe de patients HIV avec des pathologies auto-immunes associées).

Transplantation de cellules souches ou d'organes (chapitres 4.9).

Ces patients ne sont pas pris en charge de manière régulière par le Service.

4.2 Le médecin en formation participe, selon son degré de formation, à toutes les activités du service clinique, à savoir : consultations ambulatoires de patients allergologiques et immunologiques, réalisation des tests cutanés pour les pneumallergènes et allergènes alimentaires, fonctions pulmonaires, mesures du NO. Avec soutien des formateurs, le médecin assistant pose l'indication à des désensibilisations pour les allergies respiratoires et les allergies aux hyménoptères. La désensibilisation est ensuite réalisée par le médecin en formation, toujours sous supervision. Des ultra-rush pour les venins de guêpe et abeille sont régulièrement réalisés dans la salle de traitement. Le médecin en formation doit aussi, selon son degré de formation réaliser ces actes, sous supervision.

Il en va de même pour les tests de provocations (aliments et médicaments) dont l'indication est discutée en colloques avec toute l'équipe.

Des patch-tests sont réalisés régulièrement pour les patients en investigation pour une suspicion de dermite de contact allergique.

Pour les patients immunologiques, le médecin en formation aura de nouvelles consultations et des suivis de patients déjà sous traitement. Les bilans réalisables et les traitements immunosuppresseurs, y compris traitements biologiques, sont tous discutés avec les cardes. Le médecin en formation peut aussi discuter des résultats des bilans immunologiques directement au laboratoire.

Le médecin assistant va aussi réaliser des capillaroscopies du lit unguéal (vidéocapillaroscope disponible), des tests de Schirmer, des sialométries, de même que des biopsies-punch cutanées.

Le médecin assistant supervise les traitements effectués pour ses patients en salle de traitement (biologiques, immunosuppresseurs, IVIG, etc...).

4.3 Rotations dans d'autres disciplines

Il n'y a pas de rotation de quelques semaines ou mois prévue dans les contrats de 6 mois à 1 an pour une formation continue en immuno-allergologie.

Par contre, plusieurs disciplines complémentaires et importantes pour la formation en immunologie-allergologie adulte sont disponibles.

Une fois par mois, le Prof. Philippe Eigenmann, médecin consultant de notre service, consulte dans nos locaux (allergologie pédiatrique) une journée. Le médecin assistant participe à ces consultations afin d'acquérir des connaissances dans ce domaine.

Une consultation de maladies auto-inflammatoires a lieu 2x/ans (2 demi-journées) dans notre service, en collaboration avec le Prof. M. Hofer.

Des consultations de maladies auto-immunes dermatologiques sont aussi prévues dès mi-2020 dans notre service, une journée par mois avec le Dr Basile Darbellay, MD-PhD.

4.4 Formation théorique structurée en interne, y.c. journal club

Un colloque par semaine de discussion de cas suivis par les médecins du service. Ce colloque a lieu le mercredi matin dans une salle avec écran de projection (imageries, laboratoire, etc). Le médecin assistant participe aussi à un colloque hebdomadaire au laboratoire d'immunologie, avec discussion de cas particuliers en auto-immunité. Le médecin assistant peut aussi participer au rapport journalier du service de médecine interne

Il participe régulièrement aux colloques de formation hebdomadaire du service de médecine interne, selon le programme de formation du service de médecine interne distribué toutes les semaines.

Autres réunions auxquelles participe le médecin en formation :

- un colloque immuno-néphrologique par mois, avec le service de néphrologie.
- un colloque « maladies interstitielles » en cours d'organisation avec le Service de pneumologie, ce colloque débutera courant 2020.
- avec le médecin assistant, un colloque chaque semaine, alternant journal club et présentation de cas avec théorie

4.5 Formations structurées en externes

Cinq jours ou 10 demi-journées de formation externe par année, financés à hauteur de 1'500.- CHF par année de formation.

4.6 Bibliothèque

Bibliothèque de l'HVS, accès on-line à un nombre limité de revues, mais accès par mail à tous les papiers en 2-3 jours via le bibliothécaire.

Tous les articles on-line de la bibliothèque universitaire de Lausanne en passant par le médecin-chef de service

4.7 Recherche

Des travaux de recherche clinique ou en lien avec le laboratoire de routine existent. En cas d'intérêt, du temps peut être libéré pour ce faire.

Le service inclut des patients inflammatoires dans des cohortes suisses, par exemple la cohorte lupique suisse. Le médecin en formation participe à ces inclusions.

5. Evaluations

5.1 Evaluations en milieu de travail (EMiT)

Une évaluation en milieu de travail est réalisée trimestriellement pour évaluer le niveau de formation postgraduée. Elle est réalisée sur la base des instruments reconnus (Mini-CEX / DOPS) et les observations sont transcrites sur des grilles d'évaluations standardisées, validées par l'institut suisse pour la formation médicale post-graduée et continue.

5.2 Entretien d'entrée en fonction / entretien de suivi

Fréquence : chaque 6 mois auminimum. Formulaire d'évaluation institutionnel.

5.3 Entretien d'évaluation annuel conformément au logbook / au certificat ISFM

Le logbook doit être rempli régulièrement par le médecin en formation. Il est vérifié et visé par le médecin formateur à l'occasion des évaluations.

5.4 Les médecins cadres du Service sont toujours à disposition si nécessaire.

6. Candidature

6.1 Date(s) pour déposer une candidature :

Il n'y a pas de date limite. Les contrats débutent en général en mai et en novembre de chaque année.

6.2 Adresse pour déposer une candidature :

Dr Lionel Arlettaz
Service d'immunologie et d'allergologie
Avenue Grand-Champsec 86
1951 Sion

Par e-mail : lionel.arlettaz@hopitalvs.ch

6.3 Documents à joindre à la candidature :

- lettre de motivation exprimant l'objectif professionnel
- curriculum vitæ (CV) avec un tableau récapitulatif de la formation postgraduée accomplie jusqu'à présent
- liste de la formation postgraduée déjà planifiée et de celle en vue
- certificats / attestations (diplôme de médecin, certificats ISFM pour la formation accomplie jusqu'à présent)
- liste des autres formations postgraduées accomplies

6.4 Critères de sélection / conditions requises pour être engagé, p. ex.:

- au moins deux années de médecine interne générale, avoir un FMH en médecine interne générale est un plus
- en principe, au moins déjà une année de formation post-graduée en immunologie-allergologie dans un hôpital universitaire, à discuter

6.5 Déroulement de la procédure de sélection

- accusé de réception du dossier,
- prise de contact dans un délai de deux semaines
- si place disponible, entretien en présence du chef de service, d'un médecin adjoint du Service, d'un représentant des ressources humaines et de la direction de l'ICH.

6.6 Contrat d'engagement

Tout engagement est subordonné à l'établissement d'un contrat individuel de travail entre le médecin en formation et la Direction de l'ICH.

La « Convention collective de travail des médecins-assistants et chefs de clinique de l'Hôpital du Valais (HVS) » est appliquée, disponible sur demande.

Le cahier des charges du médecin-assistant ou du chef de clinique fait partie intégrante du contrat.

Durée habituelle de l'engagement

- pour la formation postgraduée spécifique à la discipline 6 mois ou 1 an
- pour la formation dans une autre discipline («année à option»), 6 mois ou 1 an

6.7 Prise en charge et organisation du travail et de la formation

Les procédures d'assurance qualité de l'ICH « Formation d'un nouveau collaborateur » et la « Check-list pour l'accueil de l'assistant » règlent la prise en charge du médecin assistant.

6.8 Horaires, gardes et piquets, vacances

Horaires selon les normes en vigueur à l'HVS : 50h/sem

Gardes et piquets : assurés par les médecins cadres du Service

Vacances : 5 semaines par an (6 semaines dès 40 ans)